

Gaza , Goldstone, la flottille

Le juge Goldstone aurait des états d'âme. Pour ce que la presse nous en dit, il ne remettrait pas vraiment en cause ce qui est écrit dans son rapport de mission, mais s'inquiéterait des conséquences négatives de son rapport sur l'image d'Israël dans le monde. Triste puissance du lobby sioniste : les faits seraient vrais, mais « ce n'est pas bon pour nous ».

Triste état de la presse israélienne, apparemment partagée entre le souhait du pardon donné à Goldstone pour ses offenses et le refus du pardon au traître ; elle reçoit ce revirement du juge comme une absolution pour toute l'opération « plomb durci ».

L'affaire apparaît aujourd'hui au moment où de nouveaux bombardements meurtriers sur Gaza nous sont présentés comme des ripostes aux roquettes envoyées à l'aveugle par les groupes armés palestiniens. Mais jamais ces roquettes (dont on peut certes douter du bien fondé) ne le sont comme la riposte au blocus illégal et inhumain de la bande de Gaza.

Pourtant, si le juge Goldstone choisit de se murer dans le silence à ce sujet, les faits décrits avec précision dans le rapport de la mission qu'il a présidé restent.

Chacun aura remarqué ce paradoxe. A l'heure où les soulèvements arabes disent partout aux dictateurs trop longtemps supportés « dégage ! », la société civile brave les forces de sécurité de l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie comme celles du Hamas à Gaza pour exiger l'unité du mouvement national palestinien.

C'est à cette société civile que nous répondons en participant aux campagnes pour le Boycott, le Désinvestissement, les Sanctions, et que nous serons à Montpellier en juin contre Agrexco.

C'est à son appel que nous répondons en participant à la flottille de la liberté II de ce printemps.

Lecteurs, encore un effort pour que la campagne « un bateau français pour Gaza » soit un total succès. Continuez à verser.

Le peuple palestinien a un droit imprescriptible à l'ouverture directe sur la mer, sans dépendre du bon vouloir israélien ou égyptien ; c'est par la mer que nous voulons aller à sa rencontre. Le blocus doit être brisé.

(<http://www.unbateaupourgaza.org/>)

André Rosevègue (UJFP)

5 avril 2011

SOMMAIRE

p.1 Edito : Gaza,Goldstone, la flottille

p.2 Forum européen contre Agrexco

p.3 à 5

Dossier : « *D'ailleurs nous sommes d'ici* »

p. 3 Mobilisation nationale contre le racisme

p.4-5 Charte mondiale des migrants

p.6 Juliano, assassiné à Jénine

p.7 Qui sommes nous ?

p.7-8 Islam et laïcité

Actualités du BDS

1er FORUM EUROPÉEN DES CAMPAGNES CONTRE AGREXCO
4/5 JUIN 2011 MONTPELLIER



La lutte pour le boycott des produits Agrexco/Carmel dans plusieurs pays d'Europe date du premier appel au Boycott lancé par le PACBI en 1981. Mais ces luttes se sont menées de façon discontinue et sans coordination nationale ni européenne. L'appel BNC de 2005 et le développement international de la campagne BDS ont radicalement transformé les choses. Dans ce contexte de BDS, le projet de redéploiement des activités de l'entreprise Agrexco en Europe en vue d'une exportation massive via le port de Sète en France a fourni l'occasion d'une première riposte significative dans ce pays. Dès sa création en mai 2009, la Coalition contre Agrexco a immédiatement reçu le soutien du BNC. Elle a réussi à porter au niveau national la bataille contre Agrexco en France et en faire la plus importante action BDS contre une entreprise israélienne.

Les bases d'une coordination européenne incluant le BNC ont été posées et des Coalitions ont vu le jour en Italie et Suisse. Une première action européenne coordonnée a eu lieu simultanément à Milan, Bruxelles, Londres et Montpellier le 20/11/2009 pour protester contre le projet d'implantation d'Agrexco à Sète initié par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

L'évolution favorable du BDS en Europe, le soutien toujours plus grand et plus large du BNC palestinien pour la campagne contre Agrexco ainsi que les actions juridiques entreprises et à venir, nous ouvrent de nouveaux horizons et donc des actions européennes coordonnées.

PROGRAMME

SAMEDI 4 JUIN

10h accueil des participants

14h – 18h

- Atelier 1: Les attaques juridiques
- Atelier 2: Les syndicats contre Agrexco
- Atelier 3: Plan d'action européen

18h Action médiatique

20h30 MEETING EUROPÉEN CONTRE AGREXCO

DIMANCHE 5 JUIN

9h-10h15 restitution des Ateliers

10h30 -13h30 Plan d'action Européen

Fin 14h

Ceci est une première annonce pour vous permettre de réserver les dates.

Pour tout contact :

En anglais : christophe.perrin@lacimade.org

Tel : +33 (0)4 67 06 55 02

En français et castillan : ilmoragues@gmail.com

Tel : +33 (0)6 08 60 25 61

Fiche d'inscription

Name : Surname.....

Organization : Country :

Phone..... Mail :

Spoken languages.....

Choose a workshop : 1 Judicial attack 2 Unions against Agrexco 3 European agenda

dossier

« D'ailleurs nous sommes d'ici »

Depuis sa création investie dans le « vivre ensemble », l'ujfp est signataire de l'appel reproduit plus bas et partie prenante du Collectif D'ailleurs nous sommes d'ici au niveau national, et là où elle existe, au niveau local.



Le 24 janvier 2011, sur la base de l'Appel [voir ci-dessous], a eu lieu une première réunion réunissant des représentants d'associations, de collectifs locaux, des organisations syndicales, des forces politiques ainsi que des individus.

Au-delà des indispensables batailles sur les différentes mesures gouvernementales anti-immigrés, sécuritaires etc, il s'agit aussi de mener la bataille des idées face à la multiplication et à la libération de la parole raciste et xénophobe, de renforcer les différentes luttes existantes, et de créer un mouvement en profondeur et de longue durée pour réaffirmer qu'une autre logique de société est possible.

Ce collectif s'est réuni à nouveau le 26 février. Il propose d'organiser dans toute la France des manifestations à la date du samedi 28 mai 2011 à 14 heures.

Le Collectif D'ailleurs nous sommes d'ici appelle à la constitution dans toute la France de collectifs locaux là où ils n'existent pas encore, et invite tous les collectifs existants (de soutien aux sans-papiers, aux Roms, antiracistes, etc) à participer à cette campagne.

Il a décidé de faire de l'Appel une pétition nationale à faire signer le plus massivement possible.

Le collectif prévoit de nombreuses initiatives dans les quinze jours précédant la manifestation (états généraux, procès de la politique d'immigration, concert, expos). Tous les collectifs locaux sont invités à faire de la semaine du 21 au 28 mai une Semaine antiraciste.

Le Collectif national propose que des cahiers de doléances, en rapport avec les objectifs poursuivis par l'Appel, soient élaborés par les collectifs locaux. Des Etats-généraux, chargés de faire la synthèse, se tiendront à Paris avant la mobilisation nationale du 28 mai 2011. Cette synthèse fera l'objet d'une diffusion nationale et elle sera adressée à l'ensemble des partis politiques.

Il est demandé à l'ensemble des participants et des signataires de bien vouloir diffuser massivement l'Appel et de le faire apparaître sur leur site internet, Facebook, ou autres réseaux sociaux.

Plusieurs groupes de travail se sont mis en place pour préparer les différentes initiatives : « matériel et communication », « mobilisation » et « semaine antiraciste ». Ils ont vocation à s'élargir... Bienvenue à toutes et à tous

Appel pour une mobilisation nationale et unitaire contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papiers

Au lendemain de la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Depuis, des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants, sont traqués, arrêtés et expulsés, y compris dans un pays en guerre comme l'Afghanistan. Voulu par le chef de l'Etat, mise en œuvre par ses gouvernements successifs, le ministère de l'Intérieur aujourd'hui, et soutenue par l'UMP et ses alliés à l'Assemblée, cette politique est inacceptable car elle viole des principes humanitaires élémentaires et des dispositions internationales ratifiées par la France. A cela se sont ajoutés les effets désastreux du pseudo-débat sur l'identité nationale puis la chasse aux Roms.

Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, menace gravement le droit d'asile et ruine l'existence des personnes étrangères visées, nous appelons à une manifestation nationale et unitaire au mois de mai 2011, à la date anniversaire de la création du ministère de l'Immigration qui perdure aujourd'hui sous une autre forme.

Nous exigeons sa suppression, l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers.

<http://dailleursnous sommesdici.org>

Plus de textes, plus d'infos

Sur www.ujfp.org

dossier

Un point sur la loi LOPPSI 2

Le 15 mars à l'Assemblée nationale a été votée la « Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure » ou LOPPSI 2 (La première loi ayant été adoptée en 2003). Elle porte sur tout un ensemble de domaines, notamment sur les libertés individuelles et l'usage d'internet. La déchéance de nationalité et l'installation de salles d'audience directement dans les centres de rétention, qui étaient dans le texte en 1^o lecture, ont été retirées, mais il subsiste des articles qui visent à priver les étrangers d'un nombre croissant de droits.

- La restriction de l'accès aux soins avec une obligation pour le sans-papier malade de payer entre 15 et 30 euros par an pour avoir droit à l'AME (aide médicale de l'Etat) jusque là gratuite.

- La traque aux « mariages gris » catégorie de délits forgée par Besson, désignant une arnaque au mariage réalisée par un étranger en vue d'obtenir des papiers. Les couples mixtes vont faire l'objet d'une suspicion accrue de la Justice.

- Une première remise en cause du droit du sol sous forme d'un "cours d'intégration" sur l'histoire et la culture française, finalisé par un examen pour les candidats à la naturalisation.

Mais d'une façon plus générale, des mesures visant les immigrés intégrés dans un dispositif sur le sécuritaire, c'est significatif en soi : c'est la désignation d'un « ennemi intérieur ».

Charte Mondiale des Migrants (extrait)

proclamée à Gorée (Sénégal), le 4 février 2011, à la veille du Forum social mondial de Dakar

« (...) Parce que nous appartenons à la Terre, toute personne a le droit de pouvoir choisir son lieu de résidence, de rester là où elle vit ou de circuler et de s'installer librement sans contraintes dans n'importe quelle partie de cette Terre.

Toute personne, sans exclusion, a le droit de se déplacer librement de la campagne vers la ville, de la ville vers la campagne, d'une province vers une autre. Toute personne a le droit de pouvoir quitter n'importe quel pays vers un autre et d'y revenir.

Toutes dispositions et mesures de restriction limitant la liberté de circulation et d'installation doivent être abrogées (lois relatives aux visas, laisser-passer, et autorisations, ainsi que toutes autres lois relatives à la liberté de circulation).

Les personnes migrantes du monde entier doivent jouir des mêmes droits que les nationaux et citoyens des pays de résidence ou de transit et assumer les mêmes responsabilités dans tous les domaines essentiels de la vie économique, politique, culturelle, sociale et éducative. Ils doivent avoir le droit de voter et d'être éligibles à tout organe législatif au niveau local, régional et national et d'assumer leurs responsabilités jusqu'à la fin du mandat.

Les personnes migrantes doivent avoir le droit de parler et de partager leur langue maternelle, de développer et faire connaître leurs cultures et leurs coutumes traditionnelles, à l'exception de toute atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes et dans le respect des droits humains.

Les personnes migrantes doivent avoir le droit de pratiquer leurs religions et leurs cultes.

Les personnes migrantes doivent jouir du droit d'avoir un commerce là où elles le désirent, de se livrer à l'industrie ou à l'exercice de tout métier ou de toute profession permis au même titre que les citoyens des pays d'accueil et de transit ; cela de façon à leur permettre d'assumer leur part de responsabilité dans la production des richesses nécessaires au développement et l'épanouissement de tous.

Le travail et la sécurité doivent être assurés à toutes les personnes migrantes. Quiconque travaille doit être libre d'adhérer à un syndicat et/ou d'en fonder avec d'autres personnes. Les personnes migrantes doivent recevoir un salaire égal à travail égal et doivent avoir la possibilité de transférer le fruit de leur travail, les prestations so -

suite page suivante

dossier

suite de la page précédente

ciales et de jouir de la retraite, sans aucune restriction. Tout cela, en contribuant au système de solidarité nécessaire à la société de résidence ou de transit.

L'accès aux prestations des services de banques et d'organismes financiers doit être assuré à toutes les personnes migrantes de la même manière que celui accordé aux nationaux et citoyens des pays d'accueil.

Tout le monde a le droit à la terre, qu'ils soient hommes ou femmes. La terre doit être partagée entre ceux qui y vivent et qui la travaillent. Les restrictions à l'usage et à la propriété foncière imposées pour des raisons d'ordre ethnique, national et/ou sur le genre, doivent être abolies ; cela au profit d'une nouvelle vision d'une relation responsable entre les humains et la terre, et dans le respect des exigences du développement durable.

Les personnes migrantes, au même titre que les nationaux et citoyens des pays de résidence ou de transit, doivent être égales devant la loi. Nul ne doit être séquestré, emprisonné, déporté ou voir sa liberté restreinte sans que sa cause ait été équitablement et préalablement entendue et défendue dans une langue de son choix.

Les personnes migrantes ont le droit à l'intégrité physique et à ne pas être harcelées, expulsées, persécutées, arrêtées arbitrairement ou tuées en raison de leur statut ou parce qu'elles défendent leurs droits.

Toute loi qui prévoit une discrimination fondée sur l'origine nationale, le genre, la situation matrimoniale et/ou juridique ainsi que sur les convictions doit être abrogée, quel que soit le statut de la personne humaine.

Les droits humains sont inaliénables et indivisibles et doivent être les mêmes pour tous. La loi doit garantir à toutes les personnes migrantes le droit à la liberté d'expression, le droit de s'organiser, le droit à la liberté de réunion ainsi que le droit de publier.

L'accès aux services de soin et à l'assistance sanitaire doit être garanti à toutes personnes migrantes, au même titre que les nationaux et les citoyens des pays d'accueil et de transit, avec une attention particulière aux personnes vulnérables. A toute personne migrante vivant avec un handicap doivent être garantis le droit à la santé, les droits sociaux et culturels.

La loi doit garantir à toute personne migrante le droit de choisir son partenaire, de fonder une famille et de vivre en famille. Le regroupement familial ne peut lui être refusé et on ne peut la séparer ou la maintenir éloignée de ses enfants.

Les femmes, tout particulièrement, doivent être protégées contre toute forme de violence et de trafic. Elles ont le droit de contrôler leur propre corps et de rejeter l'exploitation de celui-ci. Elles doivent jouir d'une protection particulièrement renforcée, notamment en matière de conditions de travail, de santé maternelle et infantile, ainsi qu'en cas de changements de leur statut juridique et matrimonial.

Les migrants mineurs doivent être protégés par les lois nationales en matière de protection de l'enfance au même titre que les nationaux et les citoyens de pays de résidence et de transit. Le droit à l'éducation et à l'instruction doit être garanti.

L'accès à l'éducation et à l'instruction, du préscolaire à l'enseignement supérieur, doit être garanti aux personnes migrantes et à leurs enfants. L'instruction doit être gratuite, et égale pour tous les enfants. Les études supérieures et la formation technique doivent être accessibles à tous dans une nouvelle vision du dialogue et du partage des cultures. Dans la vie culturelle, dans les sports et dans l'éducation, toute distinction fondée sur l'origine nationale doit être abolie.

Les personnes migrantes doivent avoir droit au logement. Toute personne doit avoir le droit d'habiter dans l'endroit de son choix, d'être décentement logée et d'avoir accès à la propriété immobilière ainsi que de maintenir sa famille dans le confort et la sécurité au même titre que les nationaux et citoyens de pays d'accueil et de transit.

A toutes personnes migrantes, il faut garantir le droit à une alimentation saine, et suffisante, et le droit à l'accès à l'eau.

Les personnes migrantes ambitionnent d'avoir l'opportunité et la responsabilité, au même titre que les nationaux et les citoyens de pays d'accueil et de transit, de faire face ensemble aux défis actuels (logement, alimentation, santé, épanouissement...).

Nous, personnes migrantes, nous engageons à respecter et promouvoir les valeurs et principes exprimés ci-dessus et à contribuer ainsi à la disparition de tout système d'exploitation ségrégationniste et à l'avènement d'un monde pluriel, responsable et solidaire. »

Texte intégral sur <http://fsm2011.org/fr/charte-mondiale-des-migrants>

UJFP expression

Juliano Mer-Khamis a été assassiné aujourd'hui à Jénine

L'assassinat de Juliano Mer-Khamis est une nouvelle tragique pour le peuple palestinien et pour tous les combattants pour une paix juste au Proche-Orient.



Né de père militant palestinien d'Israël et de mère juive israélienne, Juliano Mer Khamis, qui était un acteur connu en Israël, aurait pu développer une carrière lucrative dans ce pays. Mais il a préféré sans hésitation mettre son talent au service des jeunes Palestiniens.

Lors de la première intifada à Jénine, sa mère Arna a animé auprès des jeunes du camp de réfugiés un travail culturel, particulièrement théâtral, qui leur permettait de résister à leur vie quotidienne marquée par les violences, les humiliations et l'oppression imposée par les autorités

israéliennes. Ce travail, Juliano l'a continué en créant en 2006 le Théâtre de Liberté de Jénine, après avoir réalisé le film *Les enfants d'Arna*, qui raconte le travail de sa mère, sa création d'un premier théâtre, et le destin tragique lors de l'opération Rempart en 2002 de plusieurs jeunes très actifs dans ce premier Théâtre.

J'ai pu constater directement lors de ma première visite au Freedom Theatre en 2007 combien le travail artistique et l'état d'esprit de Juliano auprès des jeunes leur permettaient de libérer leurs angoisses, de s'épanouir, de mieux maîtriser leur vie quotidienne.

Juliano était par son histoire personnelle promoteur d'une réconciliation entre Palestiniens et Israéliens, mais de la seule réconciliation réelle et durable, celle qui passe par la reconnaissance et la réparation des crimes sionistes et par la libération du peuple palestinien.

Il s'attaquait aussi aux divisions parmi le peuple palestinien, militait pour les libertés dans le monde arabe, et ses dernières pièces, notamment l'adaptation de *La Ferme des animaux* de George Orwell, bousculaient les conservatismes.

Il avait déjà été l'objet d'une agression il y a deux ans.

Il a signé le 17 octobre la pétition parue dans *Le Monde* sous le titre « *Boycotter Israël c'est lutter pour une paix juste* ».

Je me souviendrai de lui comme d'un ami chaleureux, gai, qui dégageait un certain charisme, et qui était volontiers provocateur pour mieux exprimer sa volonté de justice et de dénonciation de toute hypocrisie. Il aimait la vie, il l'aimait « *autant qu'il est possible* » comme disait Darwich dans l'un de ses poèmes.

Mais maintenant que cela ne lui est plus possible, il nous appartient de continuer, à notre mesure, ses combats et ses idéaux.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à Jenny sa compagne, à ses proches et à toute l'équipe du Théâtre de la Liberté.

Une soirée d'hommage à sa mémoire aura lieu prochainement.

Le 4 avril 2011

pour l'UJFP, **Jean-Guy Greilsamer**, ancien président des « **Amis du Théâtre de la Liberté de Jénine** »

<http://www.ujfp.org/modules/news/article.php?storyid=902>

Lundi 11 Avril à partir de 19h aux Ateliers Varan,
6 Impasse Mont-Louis, 75011 Paris (métro Philippe Auguste) **projection de son film *Les enfants d'Arna***, suivie d'un moment de témoignages et de partage autour d'un buffet improvisé.

UJFP expression

Du débat sur « identité nationale » à la convention « islam et laïcité » du 5 avril 2011

suite de la page 8

Aujourd'hui, nous devons être clairs : oui, le discours raciste et xénophobe que portent les plus hauts représentants de l'Etat, les partis de droite et d'extrême droite plus particulièrement, ce racisme dirigé contre des pans entiers de la population française est un racisme qui trouve ses fondements dans des institutions, des pratiques, des discours et des représentations qui se sont élaborées dans le cadre de l' Empire colonial français . Un passé aujourd'hui encore largement occulté dans notre mémoire collective.

Nous devons affirmer que ce racisme, post-colonial, n'est pas une simple survivance du passé, qu'il s'agit au contraire d'une construction permanente sans cesse réactivée qui traverse toutes les classes sociales et toutes les forces politiques de notre société, les représentations héritées du passé étant reformulées et réinvesties au service d'intérêts contemporains.

Nous sommes loin du débat sur la laïcité. Celle-ci , en effet, a pour vocation de constituer un espace public commun, au delà des différences culturelles et/ou religieuses. Elle n'a de sens que dans une société multi culturelle et multireligieuse assumée. La laïcité est une réflexion nécessaire sur les conditions de vie commune dans la diversité, le respect de l' Autre et non sa stigmatisation constante.

Le bilan des ces derniers mois est lourd de menaces, ne peut nous laisser indifférents.

C'est pourquoi nous - association juive progressiste- nous appelons nos concitoyens à se mobiliser face aux dangers majeurs dont est porteur le discours d'Etat actuel, raciste et xénophobe, à se mobiliser pour faire échec au projet gouvernemental du 5 Avril prochain intitulé :« Islam et laïcité». Nous les appelons à s'investir dans la préparation des manifestations du 28 mai prochain en répondant à l'Appel pour une mobilisation nationale et unitaire contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papiers : « D'ailleurs, nous sommes d'ici » !.

Le BN de l'UJFP, le 23/03/2011

Qui sommes nous ?

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) a été fondée à Paris en avril 1994 - lors de la fête de Pessah de l'an 5754 – comme section de l'Union Juive Internationale pour la paix (UJIP) disparue depuis. Elle est aujourd'hui membre de la Fédération des Juifs européens pour une Paix juste (EJJJP). Conscients de nos histoires, nous assumons notre rôle d'agir pour « créer un monde meilleur ».

Le sionisme a abouti à la création de l'Etat d'Israël qui nie le peuple palestinien et ses droits.

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens ne peut donc être résolu qu'en mettant un terme à la domination d'un peuple par un autre, par la mise en œuvre du droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien et du droit de créer son propre État indépendant. Aucune solution juste et durable n'est possible sans un retrait total d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et sans le droit au retour des réfugiés palestiniens.

La forme étatique que les peuples de la région établiront dépendra de leur volonté et de l'évolution de leurs relations. Nous militons pour qu'elles évoluent dans le sens de l'égalité des droits de tous les habitants, d'une coopération mutuelle et d'une justice sociale ouvrant la voie à la paix.

L'UJFP regroupe des membres, Juifs ou non, qui œuvrent ensemble

- pour le « vivre ensemble » en France comme au Proche Orient,
- pour que des voix juives laïques et progressistes se fassent entendre,
- et sont partie prenante des combats contre tous les racismes et toutes les discriminations.

UJFP expression

Du débat sur « identité nationale » à la convention « islam et laïcité » du 5 avril 2011

Du prétendu « débat sur l'identité nationale » initié par Eric Besson en 2009/2010, au discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble en juillet dernier, de celui ensuite de Brice Hortefeux sur les Roms et maintenant cette prochaine convention annoncée pour le 5 avril prochain ayant pour thème « Islam et laïcité », nous assistons à une surenchère continue d'un discours d'Etat assumé, raciste et xénophobe, stigmatisant successivement les sans-papiers demandeurs d'asile, les jeunes des banlieues, les Roms et par extension les gens du voyage en général.

Le président Sarkozy et ses ministres, Claude Guéant encore la semaine dernière, valident un cadre d'analyse des difficultés rencontrées par les couches paupérisées de la société française comme dues à « l'invasion » étrangère. Ce discours raciste à vocation électoraliste se retourne contre ses auteurs, ceux à qui il s'adresse « préférant l'original à la copie », et surtout constatant que ce pouvoir qui désigne les étrangers comme coupables se révèle incapable cependant de leur apporter emploi, revenu et sécurité, votent « décomplexés » pour un Front National qui promet d'appliquer une politique encore plus explicitement raciste et xénophobe. Discours raciste sans équivalent depuis les années 1930 en France et les campagnes antisémites qui ont précédées la politique de Vichy.

Jamais depuis cette période nous n'avons connu une telle production de textes racistes, islamophobes, dans la presse et les médias, un tel nombre de déclarations publiques par les représentants de l'Etat, de partis politiques – et pas seulement de droite !- par les représentants d'associations diverses sous couvert de la laïcité. Mais ce climat délétère, populiste, ne saurait être compris si nous ne réintégrons pas dans notre grille de lecture, l'héritage colonial qui est le nôtre, le racisme qui le structurait, tout autant virulent que l'antisémitisme qui sévissait en Europe, si nous nions qu'il existe aujourd'hui en France un profond racisme qui trouve son fondement dans des institutions, des pratiques, des discours et des représentations qui se sont élaborées dans le cadre de l'empire colonial français.

Enzo Traverso écrit dans un article récent :

« L'élément fédérateur de cette nouvelle extrême droite réside dans la xénophobie, déclinée comme un rejet violent des immigrés et, plus particulièrement de l' Islam. Véritable axe structurant de leur propagande, l'islamophobie joue pour ces mouvements le rôle qui fut jadis celui de l'antisémitisme pour les nationalismes et les fascismes d'avant la Seconde guerre Mondiale. La mémoire de la Shoah - une perception historique de l'antisémitisme au prisme de son aboutissement génocidaire - tend à obscurcir ces analogies pourtant évidentes. Le portrait de l'arabo musulman brossé par la xénophobie contemporaine ne diffère pas beaucoup de celui du juif construit par l'antisémitisme du début du XX siècle ».

Nous devons le reconnaître: nous n'avons pas su établir ce rapport entre ces deux formes de racisme bien que nous dénoncions depuis longtemps l'usage excessif et inconsidéré de la destruction des Juifs européens et de « la mémoire » dans le discours israélien, dans celui du CRIF et celui, opportuniste, des politiques français, à propos de la guerre coloniale menée par Israël contre le peuple palestinien.

Suite page précédente

UJFP 21, ter rue Voltaire, 75011 Paris 06 68 12 78 21
e-mail: contact@ujfp.org

Directeur de publication: A. Rosevègue
imprimerie spéciale